



## NOTE DE PRESENTATION

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2022

Le budget primitif de la Ville 2022 s'inscrit conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion relative au DOB 2022.

Il repose sur 3 axes essentiels :

#### **Axe n°1 : La non-augmentation du taux de fiscalité.**

Comme pour le précédent mandat, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter, pendant toute la durée du mandat, les taux des différentes taxes communales, que ce soit la taxe sur le foncier bâti ou la taxe sur le foncier non bâti.

C'est toujours le cas pour cette année, malgré un niveau d'investissement toujours exceptionnel et une conjoncture difficile due à la situation sanitaire et malheureusement celle de l'Ukraine.

Concernant le taux de la taxe d'habitation, pour mémoire, suite à la réforme, il est désormais figé au taux 2020, soit 24,10%.

#### **Axe n° 2 : Le maintien d'un très haut niveau d'investissement.**

Le projet de budget 2022 prévoit la réalisation de nombreux projets ambitieux attendus par nos habitants mais également nécessaires et indispensables à l'attractivité de notre territoire ; le budget d'investissement prévisionnel pour cette année est de 16 160 077,10 €, nous y reviendrons par la suite de manière détaillée.

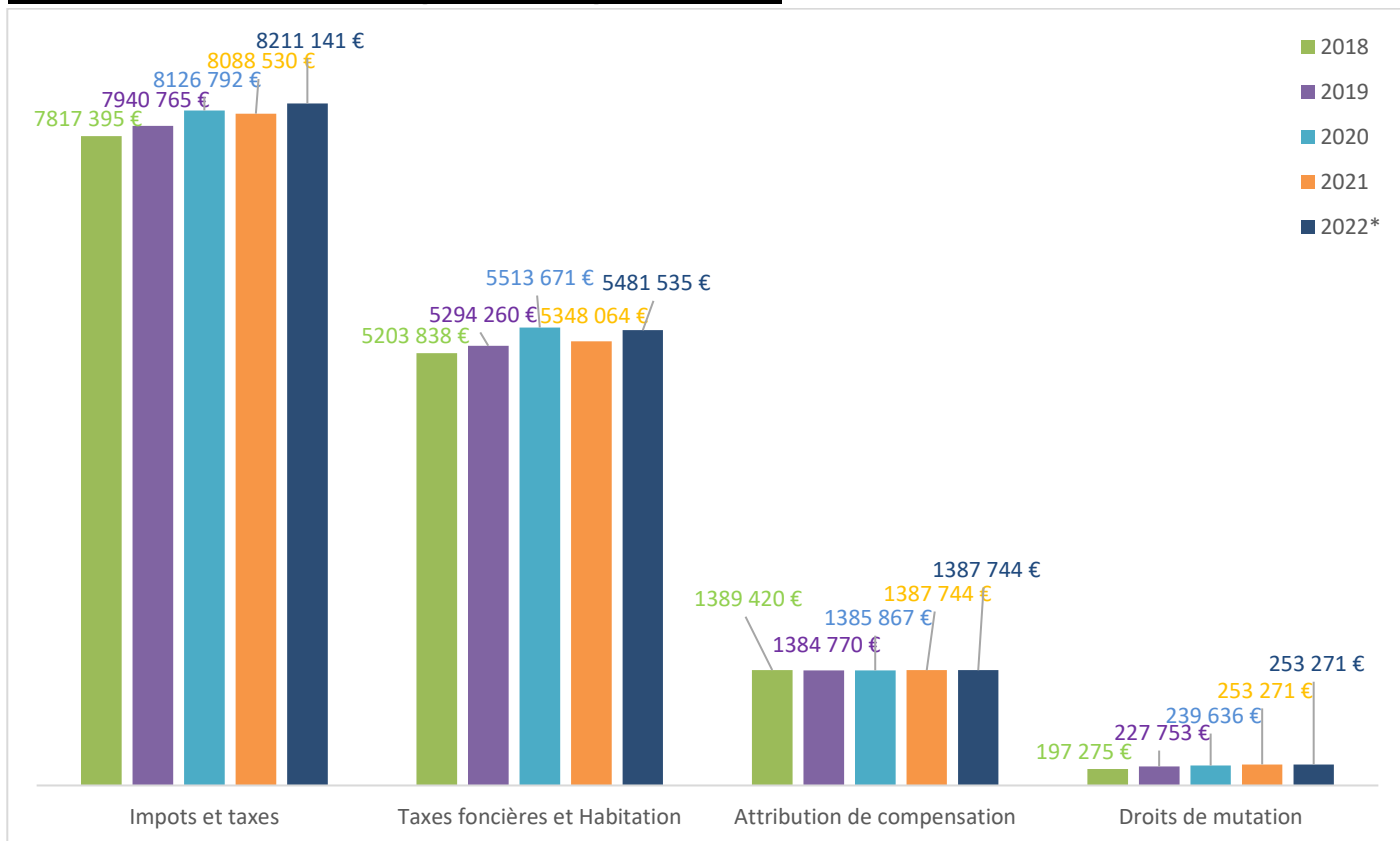
#### **Axe n° 3 : Un endettement « maîtrisé ».**

Malgré nos projets d'investissements ainsi que nos emprunts, la commune est toujours capable de rembourser sa dette en 3 ans, ce qui reste très en dessous de la moyenne nationale à 5 ans. Ces bons résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse à tous les niveaux ; nous aurons également l'occasion de le détailler plus loin dans la note.

### Le dynamisme de la fiscalité et la baisse relative des dotations

Malgré le maintien des taux de fiscalité, engagement tenu et défendu pour la durée du mandat, les recettes fiscales restent dynamiques et la dotation forfaitaire de l'Etat quant à elle est en constante diminution depuis les dernières années.

## Evolution des recettes au chapitre 73 – Impôts et Taxes



\*prévisionnel

Les différentes composantes de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les suivantes :

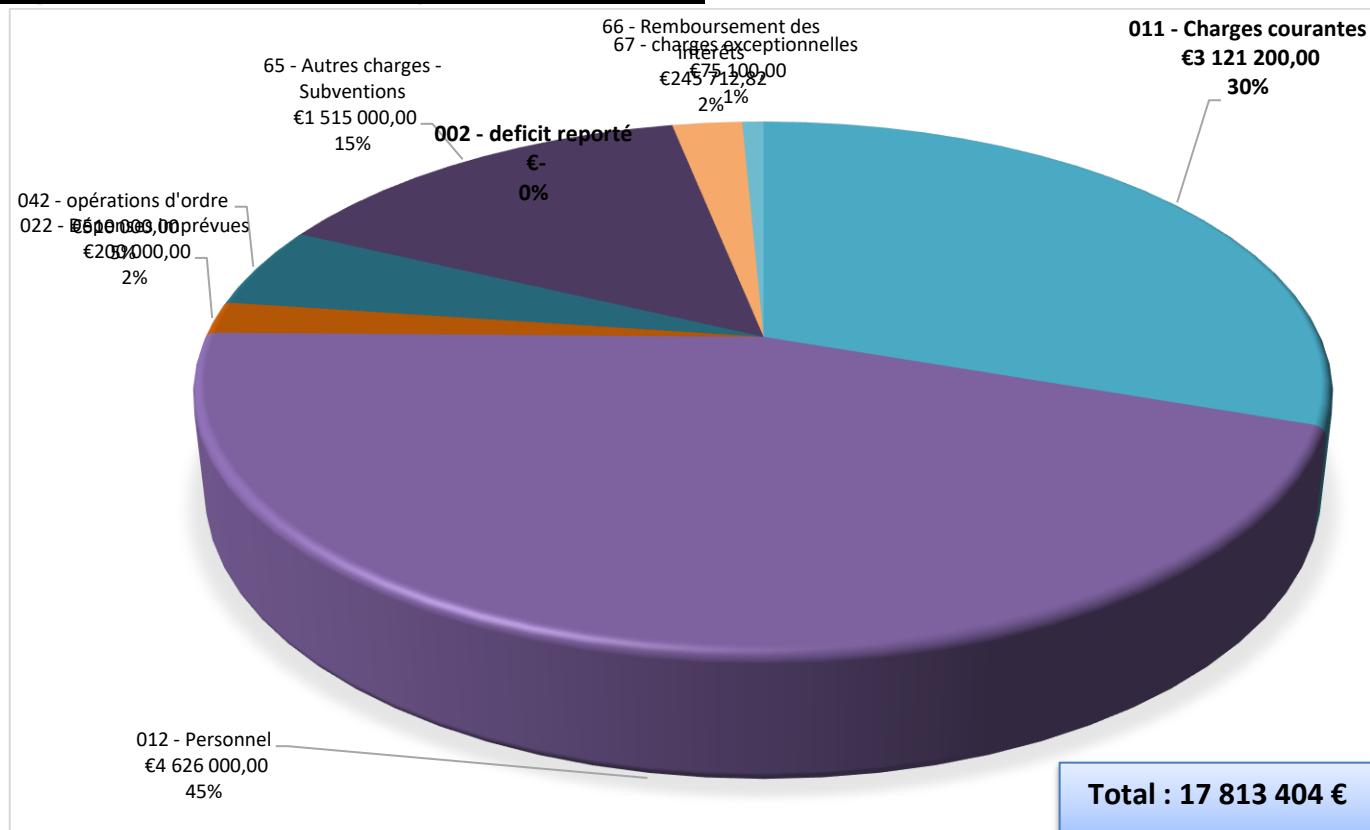
## Evolution des recettes au chapitre 74 – Dotations et Participations



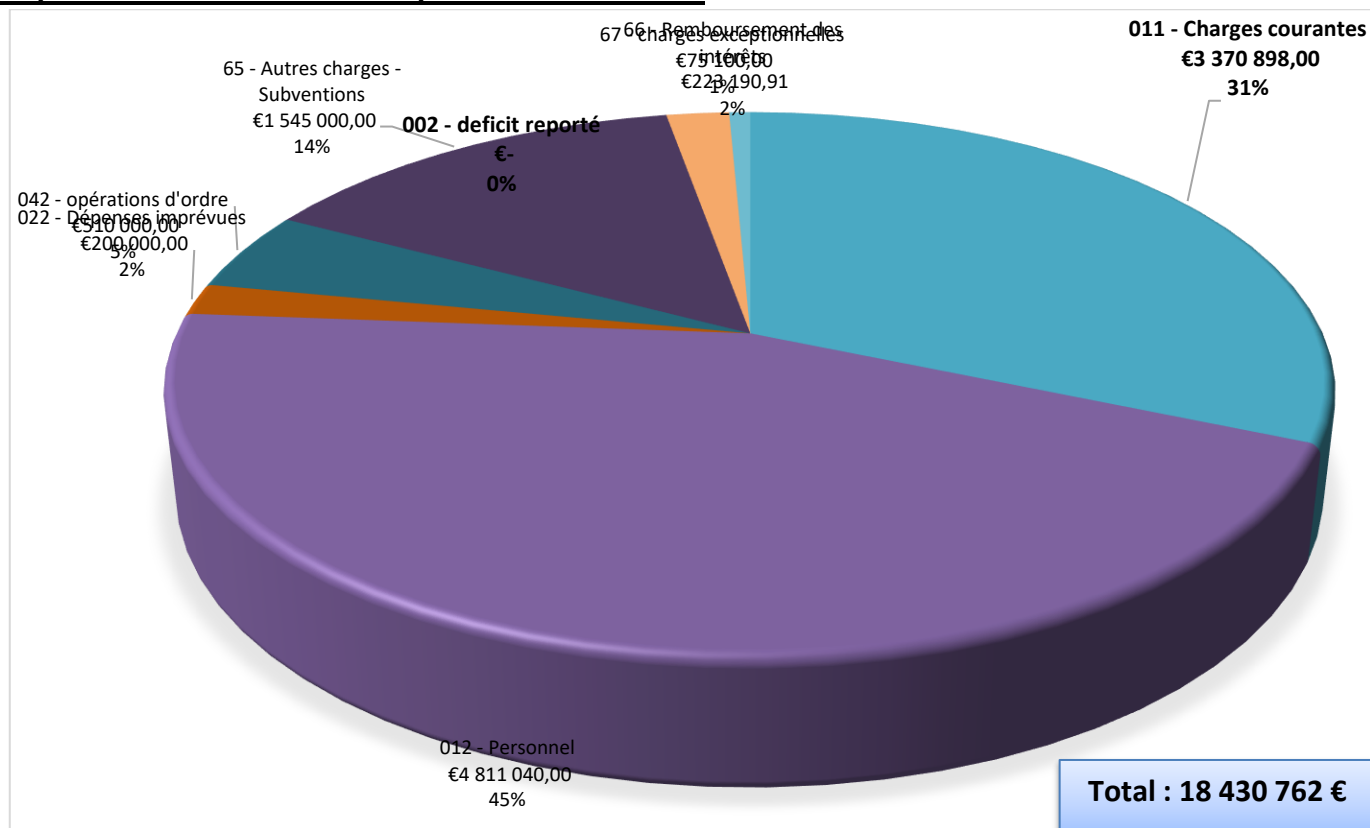
# L'évolution de la section de fonctionnement

La Ville continue à contenir ses dépenses de fonctionnement.

## Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2021



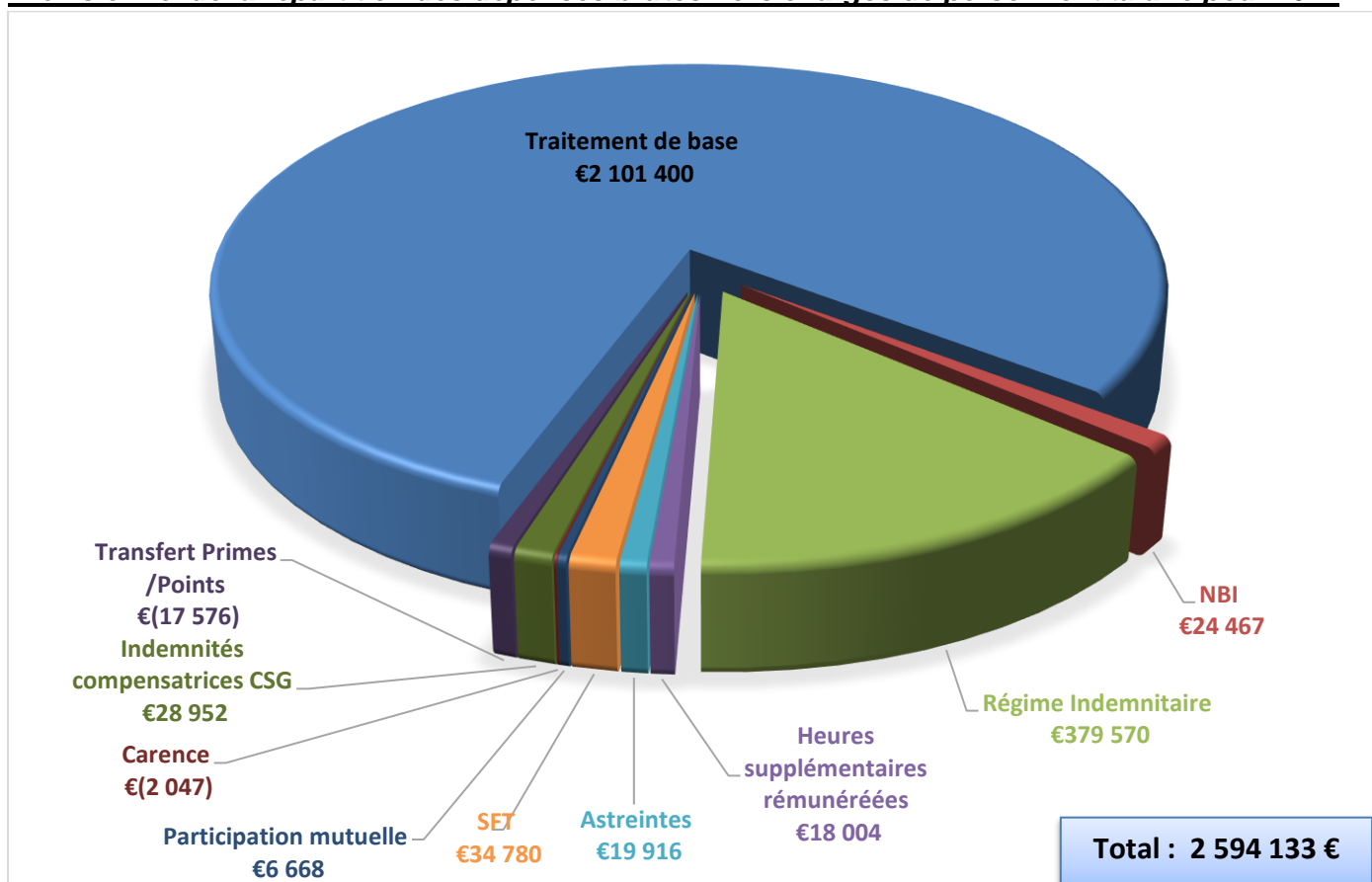
## Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2022



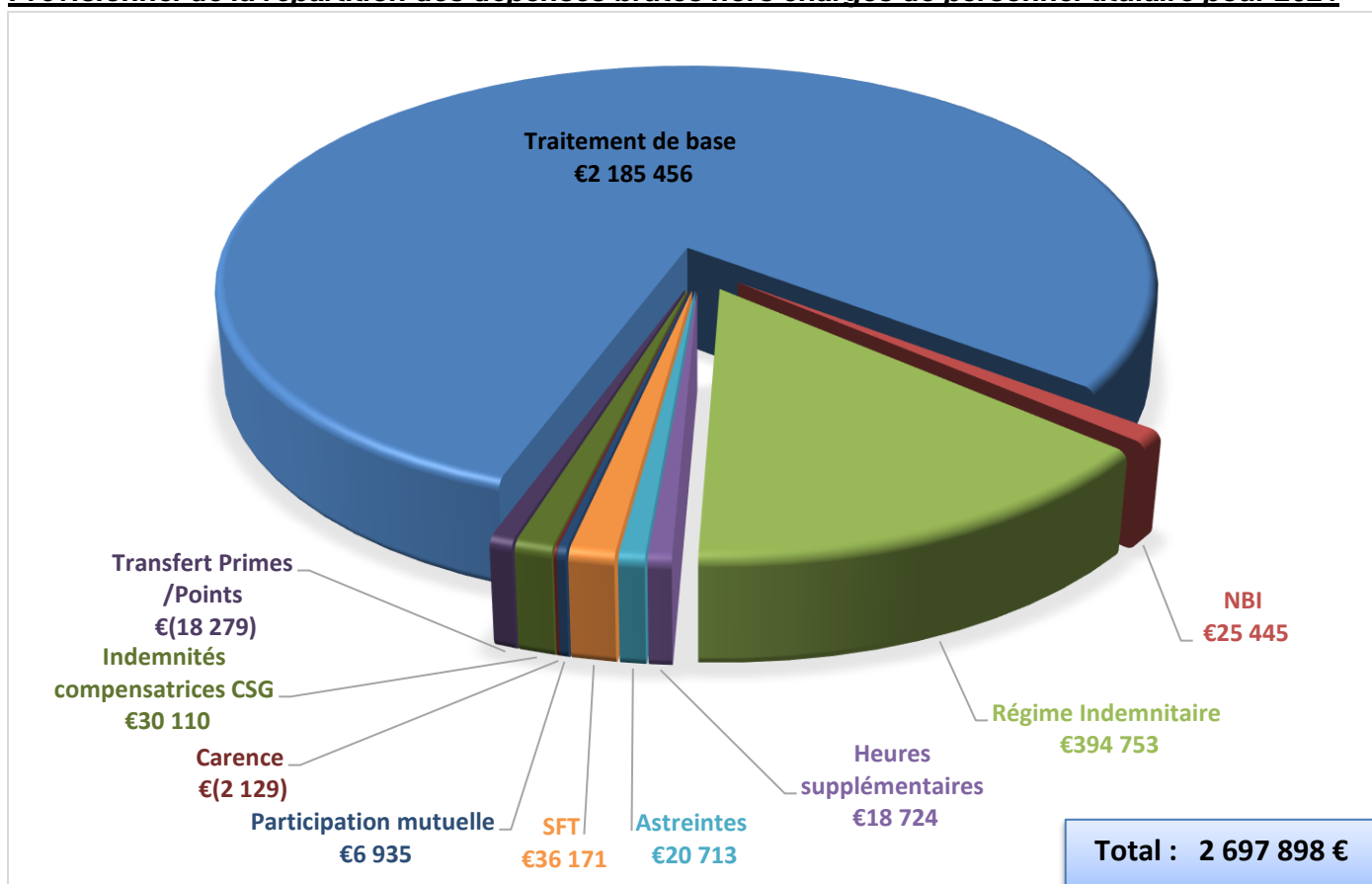
Les prévisions budgétaires 2022 s'inscrivent dans les mêmes proportions que les prévisions de l'exercice précédent. Néanmoins, nous ne connaissons pas encore totalement l'impact des mesures liées au contexte sanitaire de lutte contre la COVID, ainsi que des évènements se déroulant en Ukraine.

## Evolution des dépenses de personnel : chapitre 012

### Prévisionnel de la répartition des dépenses brutes hors charges de personnel titulaire pour 2021

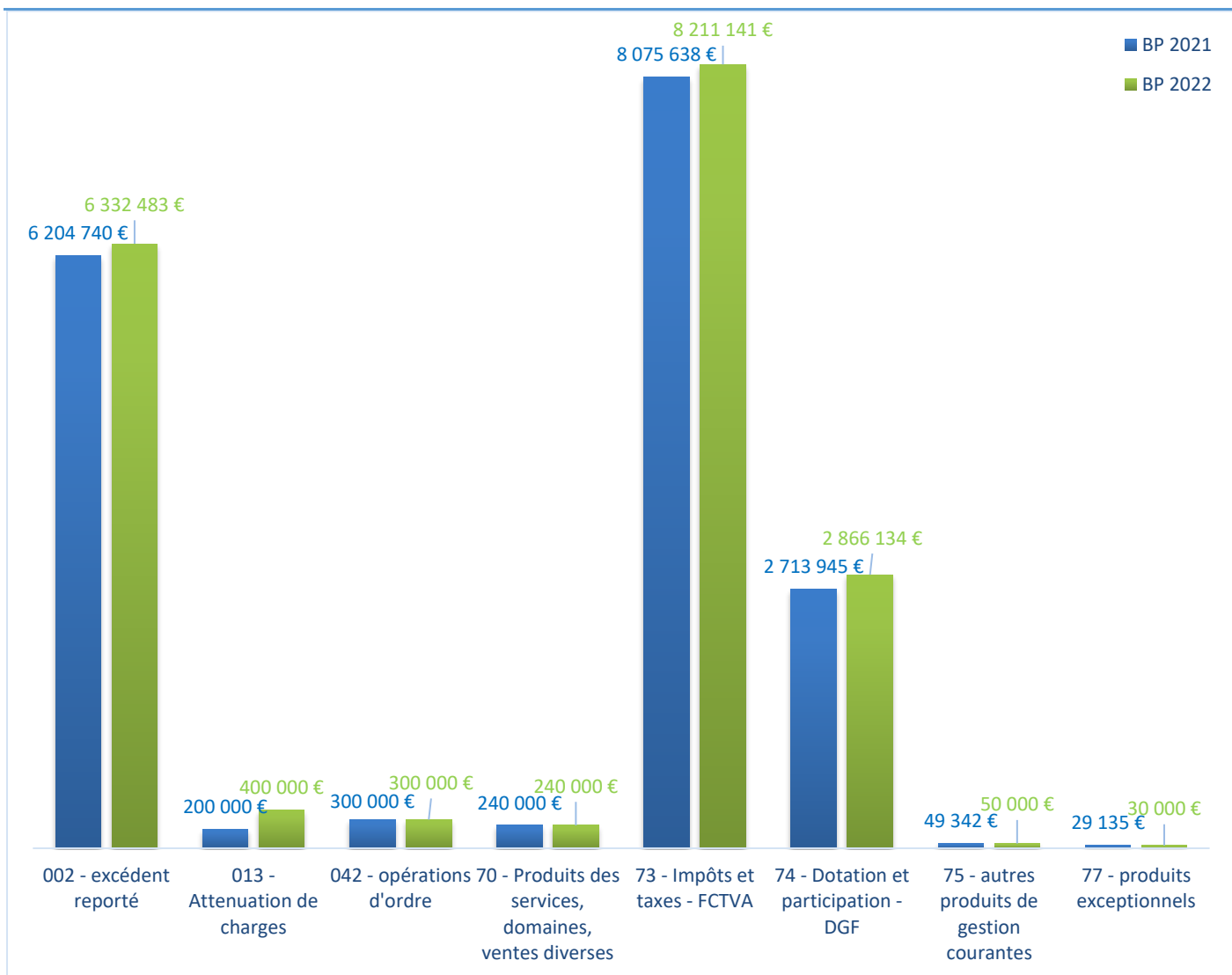


### Prévisionnel de la répartition des dépenses brutes hors charges de personnel titulaire pour 2021



L'évolution prévisionnelle du personnel ci-dessus tient compte de l'application de l'effet « glissement-vieillesse-technicité », des revalorisations apportées dans les divers échelons ou cotisations, des avancements de grade et promotions internes des agents concernés, ainsi que des départs au titre de l'année 2022.

## Evolution des Recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2022



Les recettes de fonctionnement sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

L'augmentation importante des droits de mutation, dans la partie « fiscalité », est un indicateur important de l'attractivité de notre commune.

**L'excédent de fonctionnement** reporté de l'exercice 2021 sur l'année 2022 est de **7 679 532,68 €**.

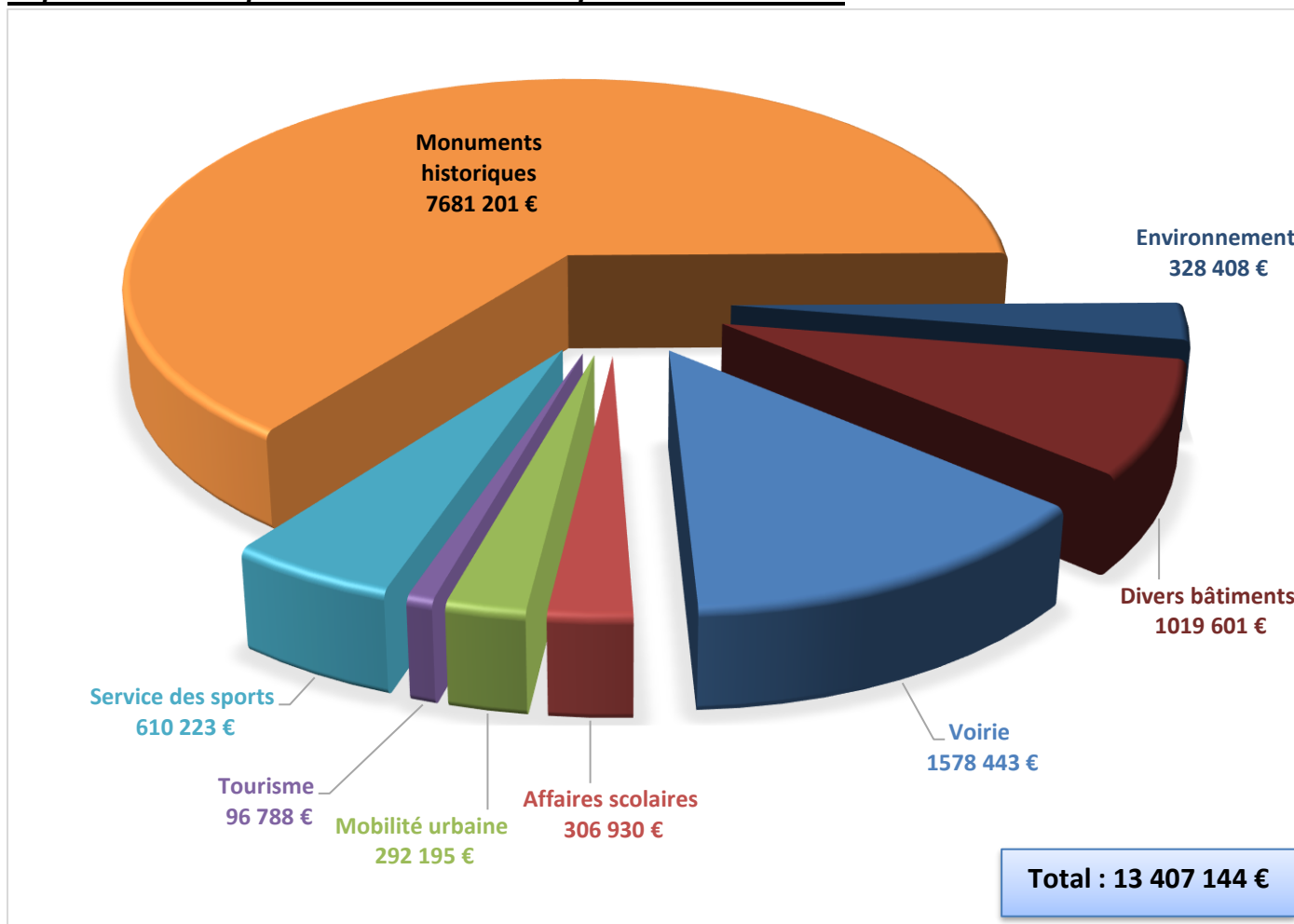
## L'évolution de la section d'investissement

Nous poursuivons activement notre politique d'investissement, levier d'attractivité de notre territoire.

Pour mémoire, les opérations menées en 2021 ont été concentrées sur :

- Poursuite des travaux à **La Collégiale** ;
- L'aménagement des trottoirs, le long de la RD 194, **Route de Merville** ;
- Le démarrage des travaux de réaménagement de **l'hôpital Saint-Jean-Baptiste**
- L'appel à projets « un **socle numérique** » **dans toutes nos écoles élémentaires.**
- La rénovation du **boulodrome**

### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2021



Le projet de budget 2022 prévoit toujours un fort investissement, qui se traduira par des projets importants :

Les travaux sur *nos bâtiments municipaux*, en particulier *nos Monuments historiques* :

- ✓ **La Collégiale**, continuité de la rénovation ;
- ✓ La fin de la réhabilitation de **l'hôpital Saint Jean Baptiste** en Médiathèque et en Espace France Service ;
- ✓ Rénovation de la toiture de l'église de Rincq et des vitraux et du porche de l'église de St Quentin.

Poursuite des travaux de la **Route de Blessy** et commencement des travaux de la rue principale à Moulin le Comte ;

Fin des travaux de **réaménagement du jardin public** en un espace de vie multigénérationnel avec notamment la création d'espaces de jeux et d'un skatepark;

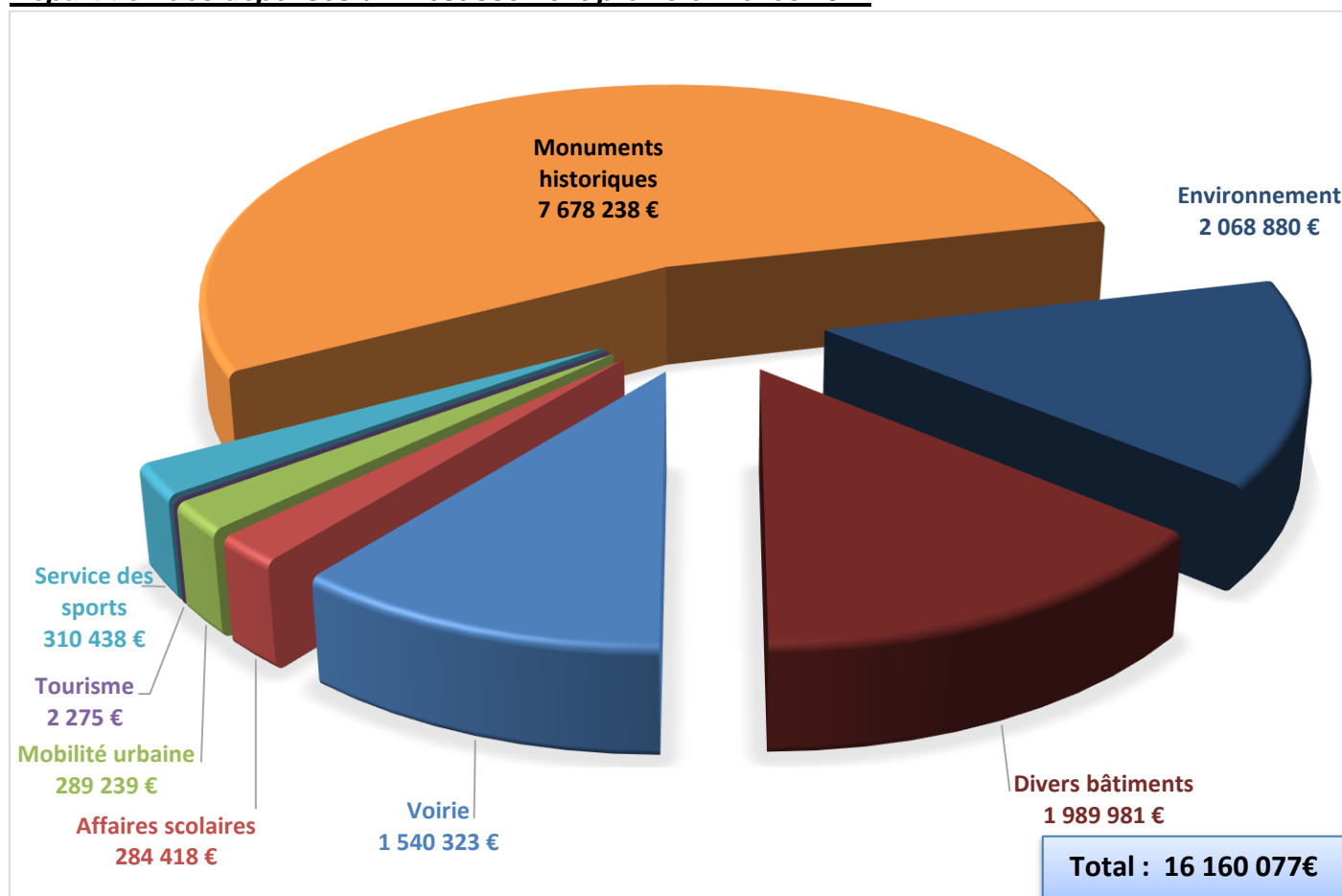
Nous continuerons à poursuivre **nos travaux d'entretien des bâtiments et de voirie** comme chaque année. Ainsi que les **travaux de défense incendie**, mais également des acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement de nos services techniques et administratifs.

Nous lancerons les travaux de **la Maison du Tourisme**, rue de Saint Omer, mais aussi ceux de la **Maison de l'Entraide et de l'Insertion** sur le site de **l'ancienne fonderie** pour les associations caritatives.

Nous lancerons l'étude de la réhabilitation de **la grand'place**, ainsi que **des trottoirs du centre-ville**.

Ces investissements auront des retours significatifs sur l'attractivité de notre Commune et sur l'aménagement de notre territoire.

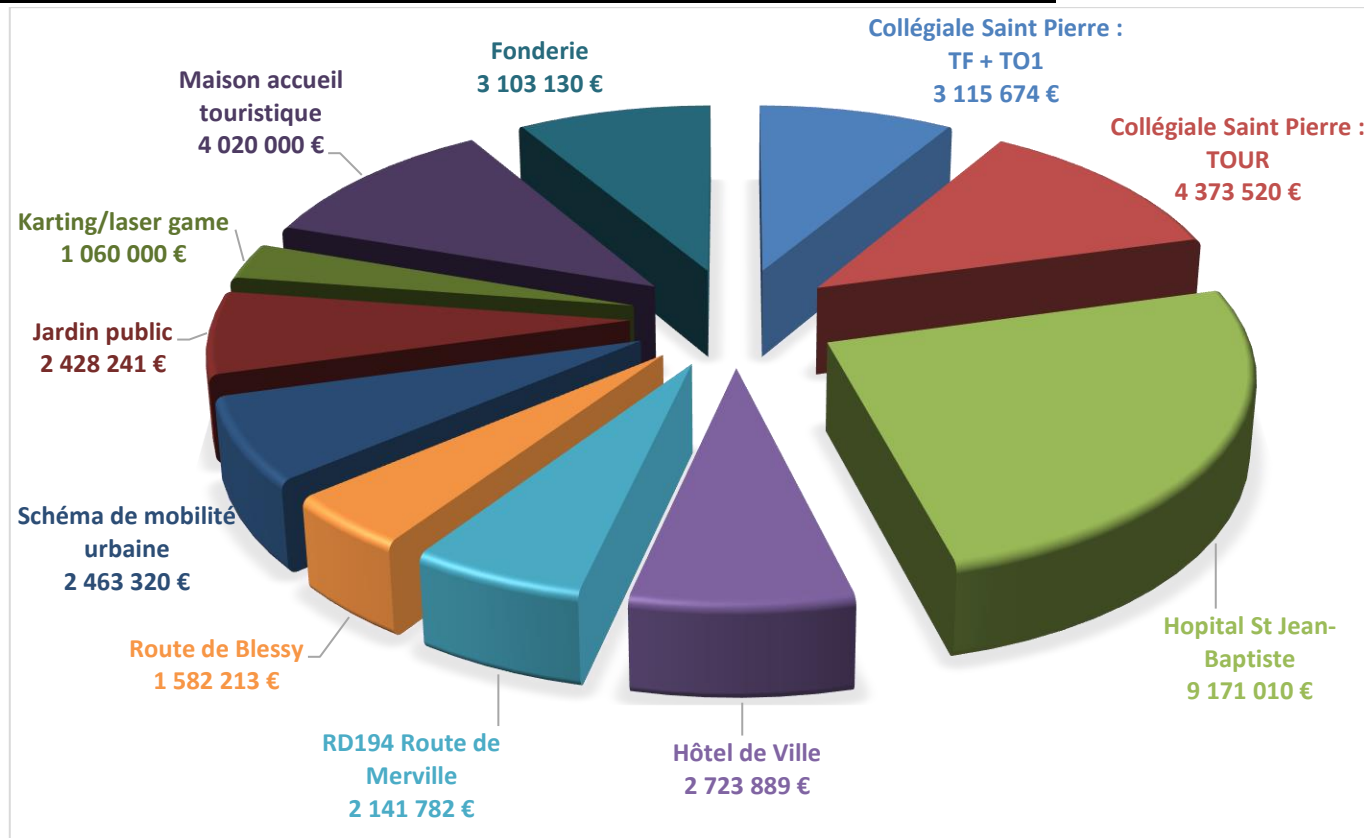
### Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2022



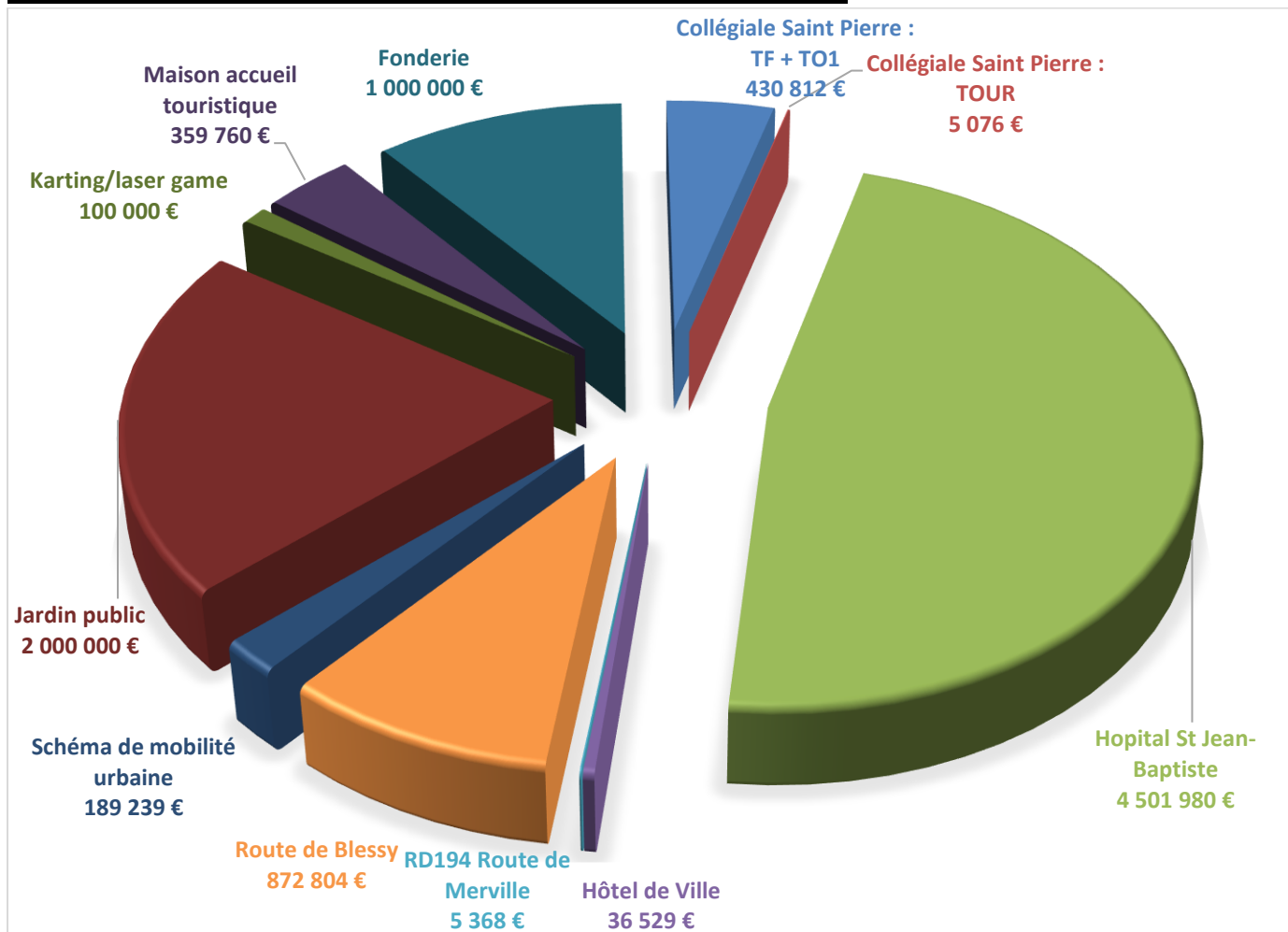
De plus, en 2022, il a été décidé la reconduire **l'aide à l'achat de vélo**, chez un professionnel implanté sur le canton d'Aire-sur-la-Lys, pour un montant global annuel de 50 000 €.

Un fond de concours inversé a été mis en place avec la CAPSO pour le projet d'aménagement du port fluvial.

**Répartition des AP/CP - Montant global de l'autorisation de programme (AP)**



**Le montant global des crédits de paiement (CP) pour 2022 sont :**

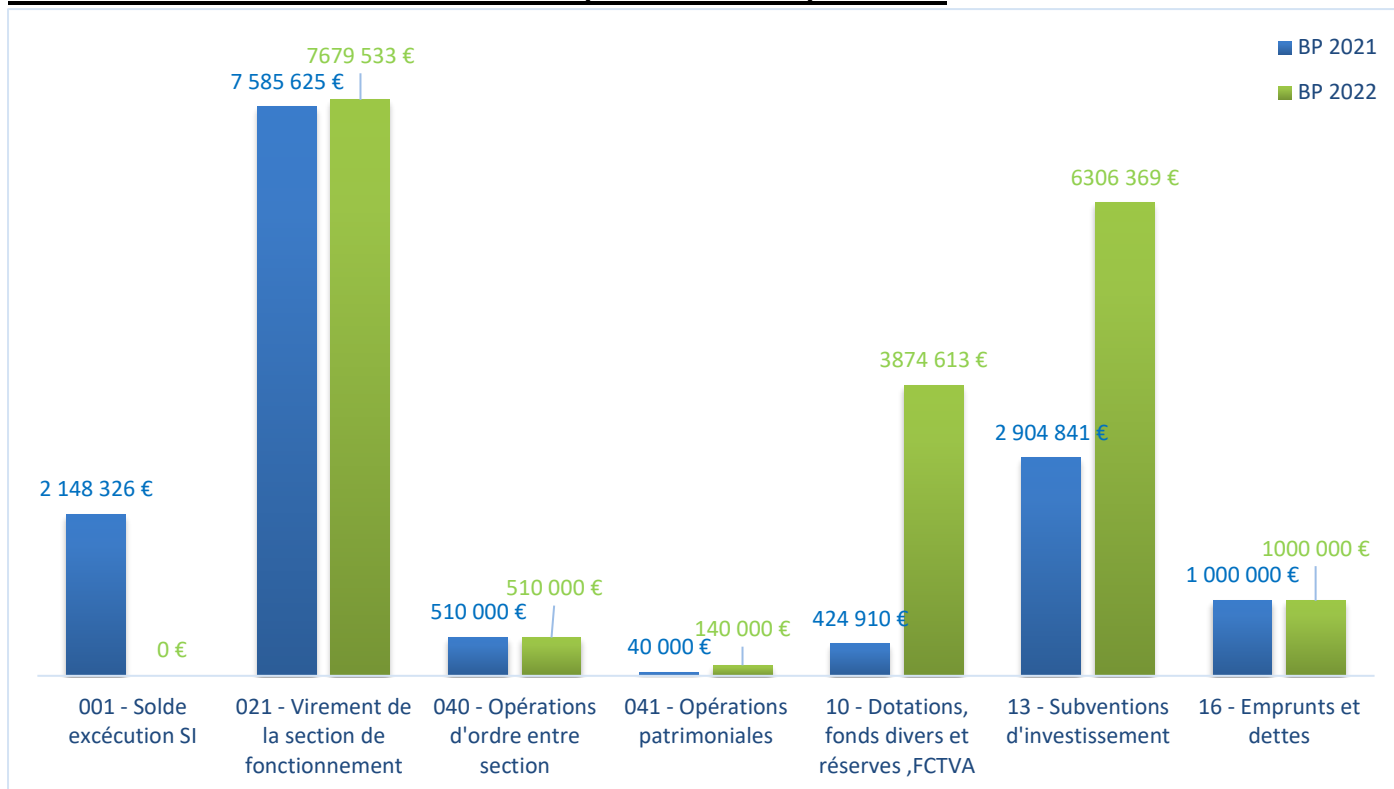




## Financement global des AP/CP :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt
Collégiale Saint Pierre : TF + TO1	1 088 026 €	570 391 €	556 143 €		506 313 €	394 801 €
Collégiale Saint Pierre : TOUR	1 437 218 €	755 741 €	1 092 111 €		716 600 €	371 851 €
Hôpital St Jean-Baptiste	1 815 445 €	60 500 €	2 734 962 €	1 452 799 €	1 309 706 €	1 797 598 €
Hôtel de Ville	178 184 €				413 961 €	2 131 744 €
RD194 Route de Merville			488 801 €		340 961 €	1 312 020 €
Route de Blessy			242 793 €		253 275 €	1 086 145 €
Schéma de mobilité urbaine			40 000 €	14 278 €	358 591 €	2 050 450 €
Jardin public		137 160 €	480 000 €	359 200 €	371 738 €	1 080 143 €
Karting/laser Game					173 882 €	886 118 €
Maison accueil touristique	338 000 €	939 500 €	640 000 €		590 544 €	1 511 956 €
Fonderie	258 595 €		640 000 €	150 000 €	451 569 €	1 602 966 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 115 468 €</b> 14,14%	<b>2 463 292 €</b> 6,81%	<b>6 914 811 €</b> 19,11%	<b>1 976 277 €</b> 5,46%	<b>5 487 141 €</b> 15,17%	<b>14 225 791 €</b> 39,32%

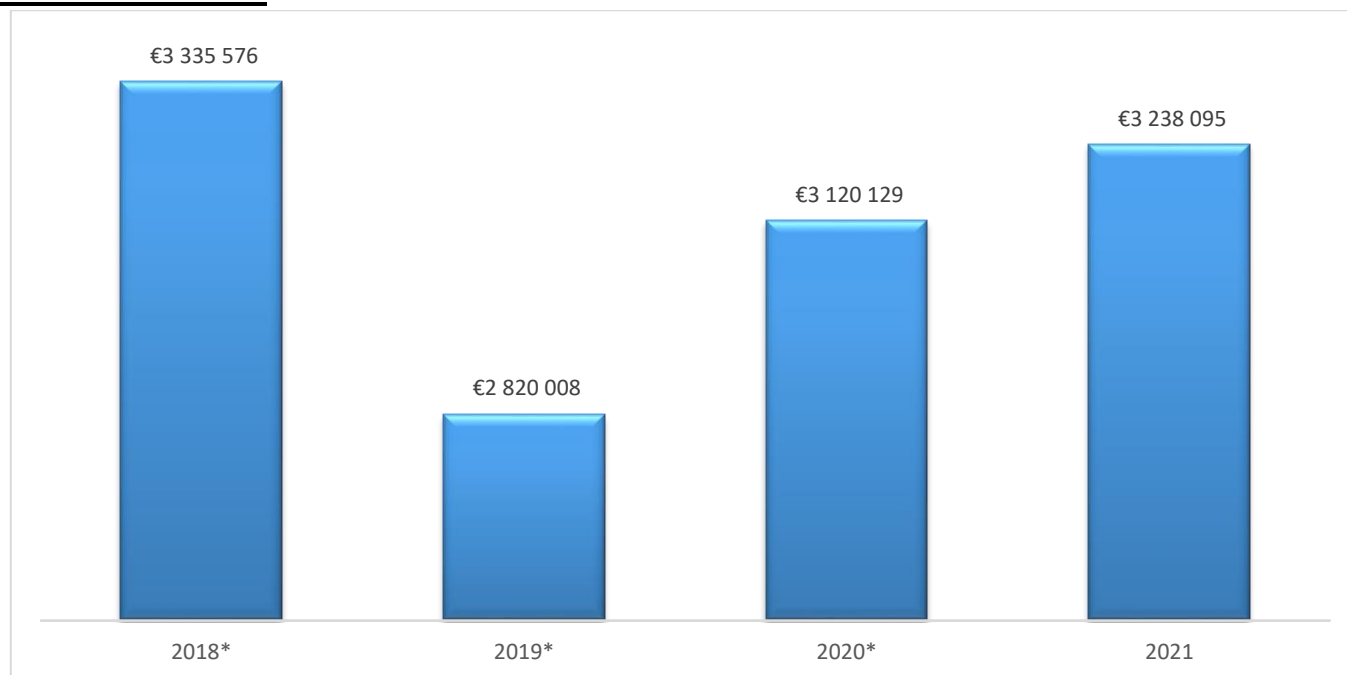
## Evolution des Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2022



Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2022 traduisent un réel effort de recherche de financements pour les projets en cours, et notamment pour le projet de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Jean Baptiste.

Nos efforts permettent d'obtenir une capacité d'autofinancement (CAF) très satisfaisante.

### **Evolution de la CAF**



\* chiffres trésorerie Aire-sur-la-Lys

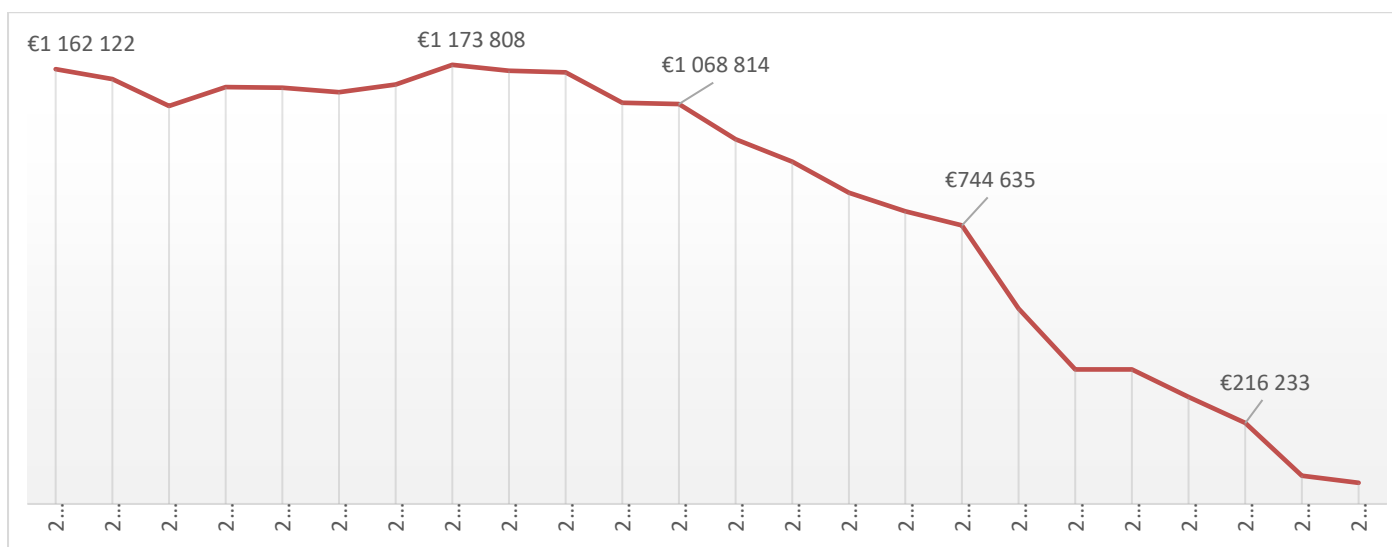
La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont on pourrait disposer pour couvrir nos besoins financiers. En résumé, la CAF mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

### **La gestion maîtrisée de la dette**

La gestion de la dette est également très satisfaisante.

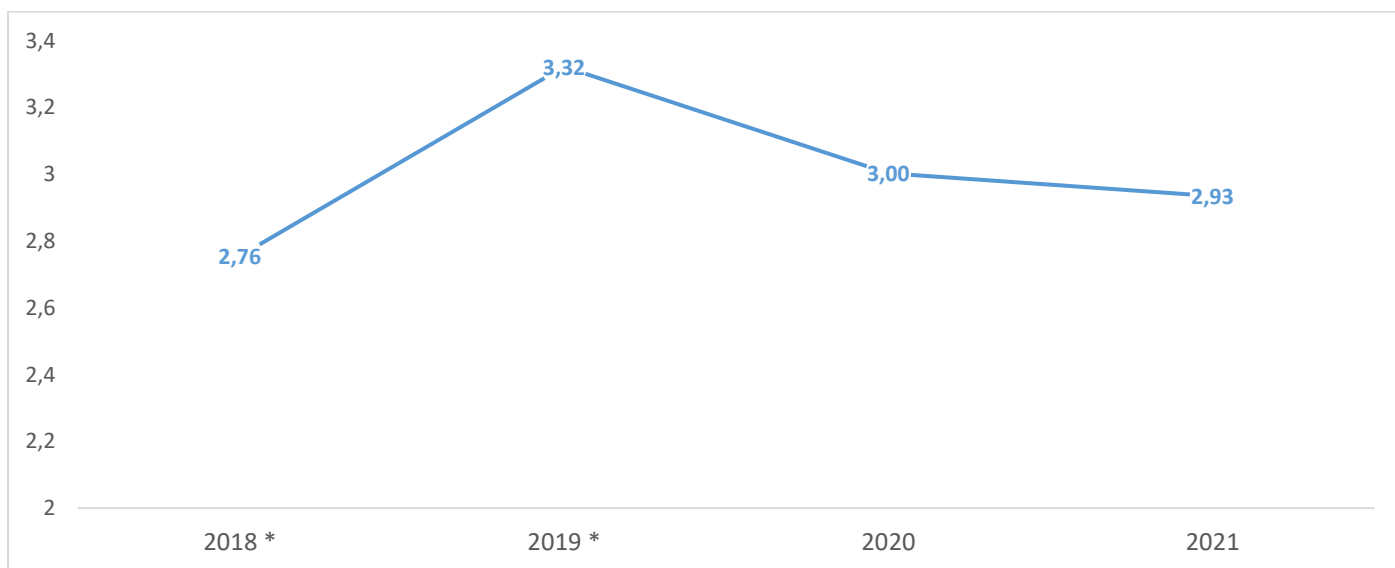
A noter que depuis 2014, l'encours de la dette (remboursement des échéances des emprunts en capital et intérêts) reste stable. En 2014, il représentait 1.162.122,06 €. En 2021, il sera de 1.173.807,53 €, hors nouvel emprunt.

### **Profil d'extinction de la dette**



La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Le ratio endettement/CAF présente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Celui-ci traduit la bonne gestion du fonctionnement, ainsi que le développement de la CAF. En l'état actuel, il s'agit d'un excellent indicateur (Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys – Résultats 2019 »).



\* Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys »

## Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population

7 980 657,36 € / 10 040 = **794,89 € par habitant**

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement

DRF = 7 980 657,36 €

## Ratio 2 : Produit des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population

5 358 924,00 € / 10 040 = **533,76 € par habitant**

## Ratio 2 bis : Produit net des impositions directes / population

8 088 530,31 € / 10 040 = **805,63 € par habitant**

## Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

11 218 752,32 € / 10 040 = **1 117,41 € par habitant**

Ce ratio correspond aux ressources dont dispose la collectivité.

RRF = 11 218 752,32 €

## Ratio 4 : Dépenses d'équipement « brutes »/population

6 829 752,91 € / 10 040 = **680,25 € par habitant**

Plus ce ratio est élevé plus la commune investit.

## Ratio 5 : Dette/population

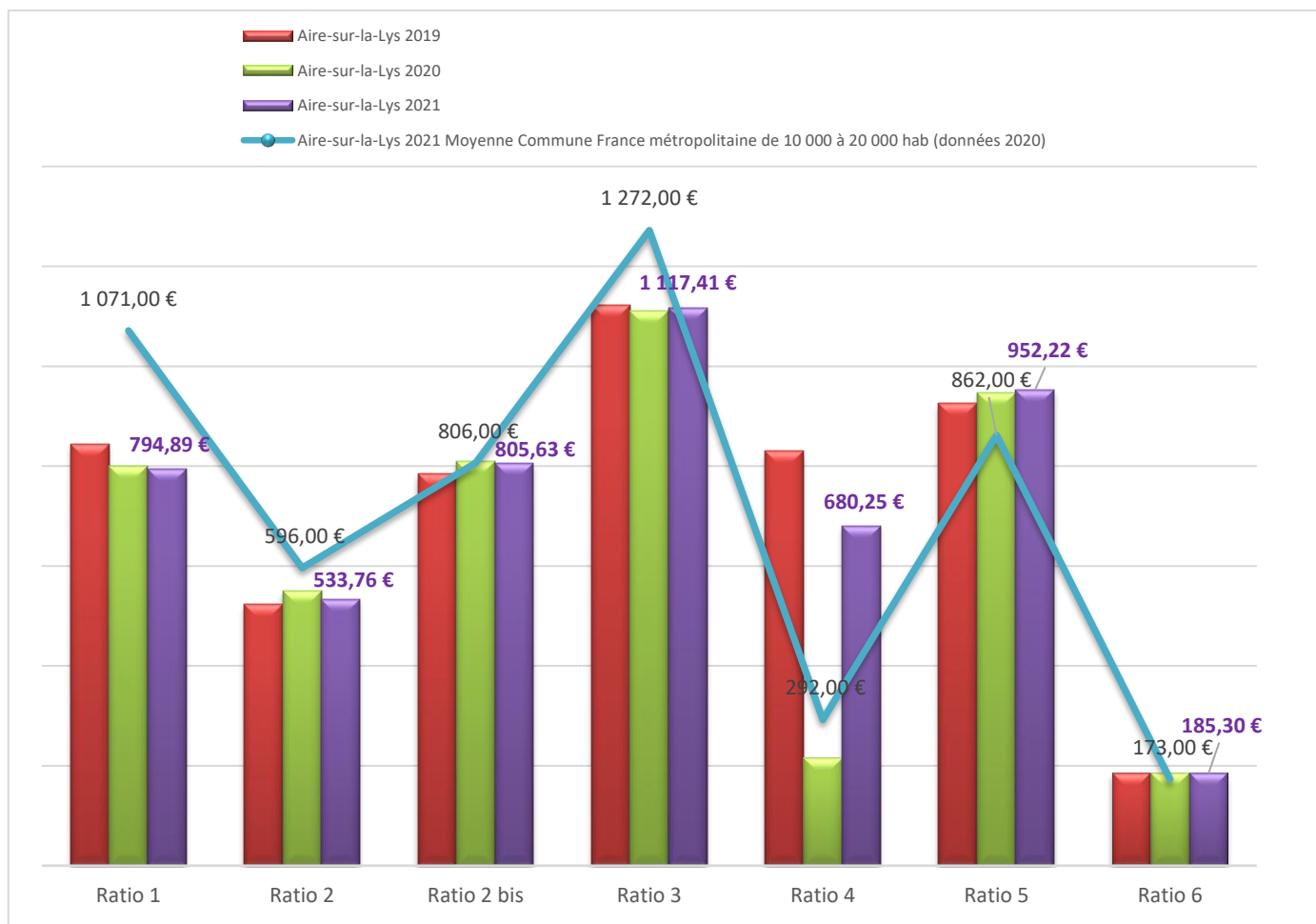
9 560 318,21 € / 10 040 = **952,22 € par habitant**

Ce ratio correspond à l'endettement de la collectivité.

## Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

1 860 418,00 € / 10 040 = **185,30 € par habitant**

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.



**Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**

3 938 588,58 € / 7 980 657,36 € = **49,35%**

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

**Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant : (DRF + remboursement de dette) / RRF**

8 923 752,07 € / 11 218 752,32 € = **79,54%**

Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée (un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement).

**Ratio 10 : Taux d'équipement : dépenses d'équipement « brutes » / RRF**

6 829 752,91 € / 11 218 752 = **60,88%**

Effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources.

**Ratio 11 : Taux d'endettement : dette / RRF**

9 560 318,21 € / 11 218 752,32 € = **85,22%**

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

